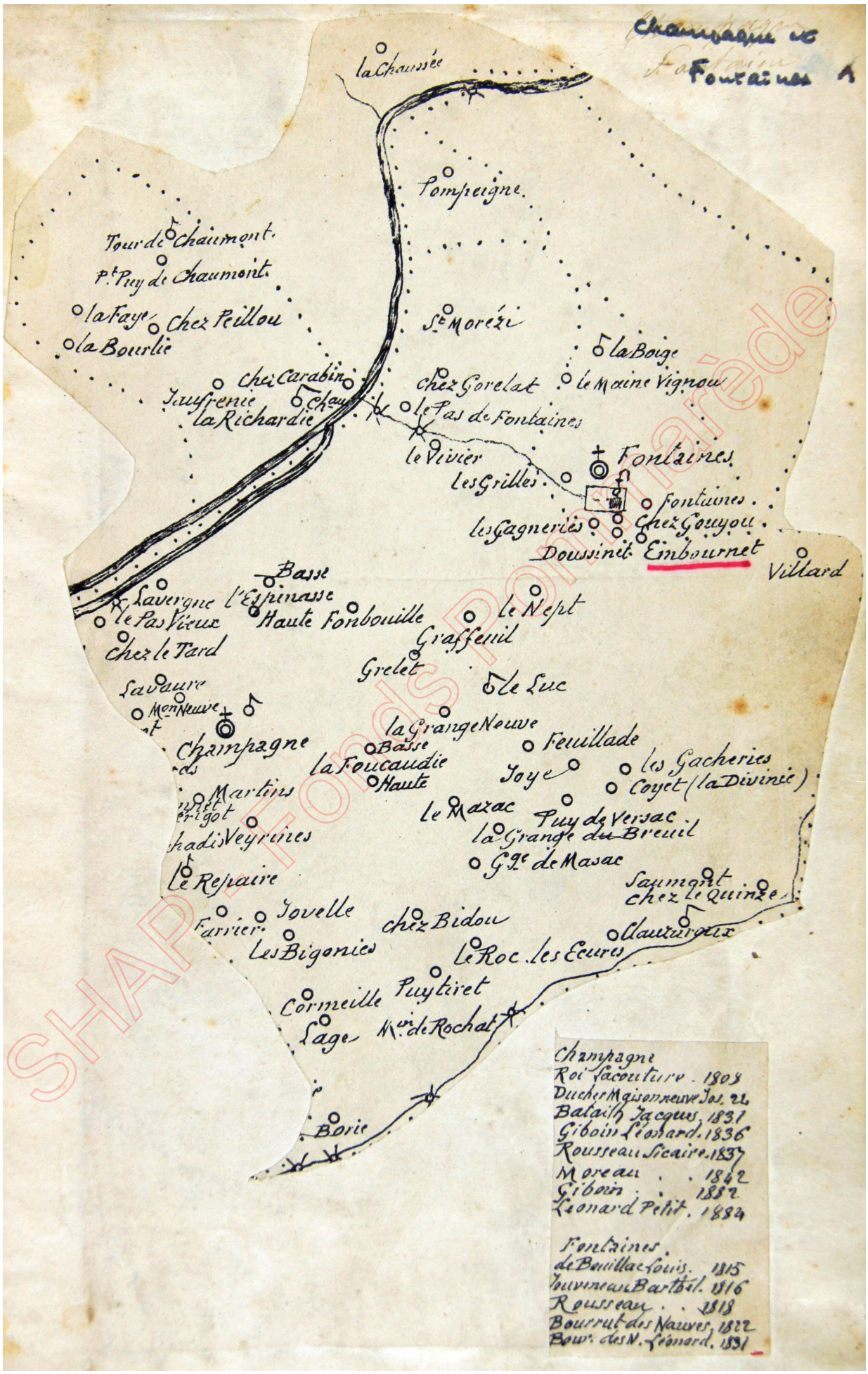
Chanoine Brugière

Champagne et Fontaine



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède



SHAP - Fonds Pommarède

80. le bourg. 63m. l'Age (lâge). 3/4SE. + le Boige. 1N. 2 Chez Bidou. 2SE. 14 les Bigonies. 1 1/2SE. 5 la Borie. 2SE. le Bourlie. 3 1/2NO. 2 + Cimbournet 1/5SE. 2 Chez Curabin. 2 1/2N. Pt-Puy de Chaumont. 4N. 4 Clauzuroux. 4ES. le Clusiau. 3SE. 1 + le Coimbeau. 1/10SE Corneille. 2 1/2SE. 2 la Croix de Rayt. 1/4E la Divinie (Court). 3E. 1 + Doussinet. 1/2SE. 2 les Eccures. 3 1/2ES. 2 l'Espinasse. 4E. 3N. 4 la Faye. 3 1/2NO. 2 Chez Farnier. 1 1/2S. 1 Feuillade. 2E. 6 Fombonille. 1 1/2NE. 14 + Fontaines. 4NE. 50 + Fontaine. 1/50 (à Mont) la Fouraudie (Hte Bse) 1E. 7 les Gacheries. 3E. 8. Gorelet. 1 1/2RENE. + le Gouyou. 1/5. les Gagneries. 1/5. la Grafeuil. 2NE. 1 la Grange du Breuil. 1/4ES Gge de Masac. 2 1/2ES la Gge Neuve. 1E. 3 les Grilles. 1/10 OS. 1 Jaufrenie. 2 1/2N. 30 Jovelle. 1 1/2SE. 2. Joye. 3E. la Jugerie. 1/10. 1 le Lac. 2E. 1 lavaure. 1/2ON + la Ligerie. 1/10. 1 le Lac. 2E. 1 lavaure. 1/2ON la Maillerie. 4N? 1. la Maillerie. 4SE. 1 + la Mallette. 1/10SE. 3 + le Maine (Chez Robin) 1/10SE. 1 6 Mon Neuve. 1/4 O. 14 le Maine Vignou. 1NO. 5 Martin. 1S. le Mazac. 2E 4. Chez le Mayeur. 1/4 ON. 1 les Moulins. 2 1/2NE. le Mt de Chandeau. 4S. 7 Mon de Lavergne. 2NO. 1 le Mon Pourat. 2 1/2N. Mon de la Richardie. Mon de Rochat. 4SE. Mon de Vigeraud. 4 1/2ES Mon du Vivier. 3NE. le Nept. 3NE. 8. Chez Peillou. 3NO. 4 au Pas de Fontaines. 3NE. 6. au Pas Vieux. 1 1/2ON. 2 2. Poinpeigne. 5NE. 2 . Puytiret. 3 1/2ES. . Puy de Verrac. 2 1/2E. 21 Chez le Quinze. 5ES. 1 . le Repaire. 1 1/4S. 3 le Roch. 2E 1 . la Richardie. 2 1/4N. 2 + Chez Robin. 1/4 K. le Ruc. 2 1/2SE. 3 St Maurezi. 5NE. 5 Saumont. 5ES. 7 la Serve. 2 Chez le Tard. 1 1/2 ON. 2 Tour de Chaumont. 4N. lavaure. 1/2 ON 1 Chez Teycat. 3 Veyrines. 1SE. 4 le Vivier. 3 1/2NE. 2 + Villard-Tronce de. 1 1/2ES. 7.

Champagne-Fontaines. 1245 habitants dont 245 au bourg de Champagne. La section de Fontaines en a 200 qui sont presque tous au bourg; 450 communiants dont 450 h.; 2509 hectares dont 52 non imposables; 154m - 136m altitude; à 11K de Verteillac; 23K de Robertsac 48K de Périgueux Total de l'impôt (en 1876) 21.701 f 89 c
Revenus de la Commune en 1884: 114, 35 x 38
Revenus de la fabrique en 1881: 487f (ord. 355f 4)
Revenus du Bureau de Bienfaisance (1884) 332f
Sol. Crétacé inférieur. Crétacé supérieur. Alluvions modernes.
Cette commune est partie plaine et partie accidentée; le sol se compose de beaucoup d'alluvion et de calcaire et de peu de terrain argileux et sablonneux. Elle est arrosée par la rivière de Nisgnne et le ruisseau de la Puide. Ses principales fontaines sont celles de: 1° Fontaines qui faisait autrefois tourner un moulin près de sa source; 2° Veyrines située au sommet d'un coteau très élevé, située à 900 mètres du chef-lieu. Ses eaux sont de très bonne qualité et suffiraient à elles seules pour alimenter tout le bourg de Champagne D'après des actes authentiques, personne n'a le droit d'en détourner le cours pour les utiliser entre Veyrines et Champagne; 3° la fontaine du Repaire également très élevée et très abondante; 4° la fontaine de Notre-Dame où l'on allait autrefois en procession dans les grandes sécheresses et où l'on plongeait alors le pied de la croix. Il y avait à Fontaines un étang qui a été comblé et transformé en une magnifique prairie. - Ses produits de la commune sont: les céréales de toute nature, les noix, chanvres, laines, vins, eaux-de-vie renommées appelées la fine-Champagne les bœufs, cochons, moutons, volailles, gibier, truffes estimées, poissons recherchés, bois

de chauffage et de construction, etc. etc.

Il y avait anciennement à Fontaines des marchés les lundis; ils furent concédés à Champagne par les Dames religieuses à la condition que les autorités de Champagne fourniraient le champ de foire actuel de Fontaine et que lesdites Dames auraient le droit de s'approvisionner sur ce marché du lundi avant tout autre personne. Ces marchés n'existent que sur le papier depuis qu'on a multiplié à l'infini les foires dans les communes.

Il y a actuellement dix foires dans la commune de Champagne, 6 à Champagne même et 4 à Fontaines. 1° à Champagne: 7 janvier; 2e lundi de carême; 25 avril (St Marc); 25 juin (ou le 1er mardi de juin); 29 août et 2 novembre. 2° à Fontaines: le jour des Cendres, le 6 mai (St Jean Porte-Latine), le jeudi de l'octave du St Sacrement. Cette dernière foire qui durait autrefois 8 jours a été réduite à trois jours.

Ces foires dites de Fontaines se tiennent en grande partie sur le terrain de la commune de Champagne ce qui a donné lieu au proverbe resté dans le pays: «On ne connaît pas toutes les foires de Champagne.»

Sur l'un des piliers de la halle du bourg de Champagne on voit gravée la date 1574 que l'on dit être l'époque de l'institution de ses foires; il y a aussi une halle très ancienne au bourg de Fontaines.

Champagne ne possède point de carrières de pierre de taille en exploitation, mais il y a beaucoup de moëllon. Ses habitants se livrent à l'agriculture dont les riches produits les ont mis dans une grande aisance; les pauvres y sont assez rares, une dizaine d'indigents tout au plus; le climat est tempéré et très sain; la population est un peu apathique et indifférente; dans l'espace de vingt années elle a diminué d'environ un cinquième, il faudrait en rechercher la cause.

Etymologie: Campagne. Des étymologistes ont imaginé celles-ci: campus agri, campus magnus.

Origines. «Eccl. de Campanâ» (P. XIIIe s.); «Cap. de Campanha» (P. 1382); «Campania» 1310 (Lesp.); «Vic. perp. de Champagne, mense episcopale» (P. 1516-1538); «Eccl. de Campagne, désunie par arrêt» (P. 1556); «la cure de Champaigne» (P. 1670); «le Curé de Champagne, l'Evêque» coll. (P. 1648); «le vic. perp. de Champaigne» (P. 1711-1713).

De l'imitation. L'ordonnance du 8 février 1832 porte: «Art. 1er: les communes de Champagne et Fontaine... sont réunies en une

seule dont le chef-lieu est fixé à Champagne." – Au point de vue ecclésiastique également l'église de Fontaines est annexée à la succursale de Champagne (État des succursales 21 avril 1825).
Titulaire et Patron de l'église de Champagne St Martin 11 novembre (Registres paroissiaux de Champagne 1691 et suiv. aux archiv. de la Prod. Cloche de 1727; ancien autel en bois sculpté de l'église de Champagne, statist. de l'Évêché etc.
Église. L'église de Champagne remonte au XIIe s. mais elle a été en partie refaite après les guerres avec les Anglais pendant lesquelles elle eut à subir de grands dommages. On voit encore sur les murs les marques des projectiles et au sommet du clocher près des fenêtres de grandes tâches jaunâtres qu'on suppose avoir été faites par l'huile bouillante qu'on jetait sur les assiégeants. Le porche est très bien et défendu par des machicoulis et des meurtrières. La porte d'entrée est aussi d'un bel effet avec ses nombreuses arcatures et son meneau élevé. La voûte de l'église est en pierre avec des nervures qui se croisent en formant ogive; le sol mesure 32m 30c sur 12m 17c c. à. d. plus de 400 mètres carrés. Il y a trois travées. Il y a 3 grandes fenêtres gothiques et une fenêtre romane près du clocher. Celle qu'on voit au fond de l'abside est immense; au-devant est placé un tableau de la descente de croix dont le mérite est en raison inverse de ses vastes proportions. Les deux tableaux de St Pierre et de St Paul sont moins grands mais de la même école. Les tableaux, au contraire, du chemin de la Croix sont bien; c'est un don de Mme Vve Giboin, en 1849. – Le rétable en bois sculpté du maître autel reproduit avec art les principaux traits de la vie de St Martin. Ce sont enfin deux statues en pierre dont l'une représente la Vierge et l'autre St Martin; elles datent du XVIIe ou du commencement du XVIIIe et sont ordinaires. L'église a deux chapelles, l'une à droite côté de l'épître, est consacrée à la Vierge. C'était la chapelle de la Maison de Versac; l'autre, anciennement dédiée à St Michel appartenait à la famille de Corlieu; elle sert aujourd'hui pour les fonts baptismaux. La cloche de Champagne, depuis longtemps fêlée, pèse de 7 à 800 livres; elle porte cette inscription:
(1) Le porche est flanqué de 4 énormes contre-forts postérieurs à l'église.

(cloche) : « Messire François de La Croste chevalier seigneur comte de Bourzac. In nomine Domini Jesu. Lacombe curé. 1727 juin. Par: François Isaac de La Croste. Mar. Céleste Terrasson de Focher Dame de La Ligerie. Sgr comte de Bourzac. Je suis à St-Martin de Champagne. »

Cimetière. on a trouvé dans le bourg des cercueils en pierre renfermant avec des aiguelettes, des vases en pots de terre; M. Moreau maire de Champagne en possède plusieurs. On a trouvé aussi en divers lieux du bourg une hache celtique (en pierre), une hache en bronze et diverses monnaies romaines entr'autres de Jules César.

Le presbytère de Champagne qui était autrefois un des plus beaux chx du diocèse aujourd'hui menace ruine. Le heurtoir de la porte d'entrée est en fer forgé du XVII^es. et est surmonté d'une tiare. Plusieurs autres anciennes maisons du bourg ont à leur porte des marteaux de la même époque. (Voy. Bull. Archéol. VII. 145)

Écoles. Champagne possède deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles. Cette dernière est tenue par les Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus fondées par la commune en 1865, après un don de 10.000^f fait dans ce but par M^me Valérie Giboin épouse Pinasseau. Grâce au bon vouloir des autorités et surtout au dévouement du bon pasteur de cette paroisse le couvent reconstruit est aujourd'hui en parfait état. Ses religieuses n'instruisent pas seulement, elles visitent encore les malades.

M^r Pinasseau a donné de plus 1.000 fr. pour les pauvres, et M^r Dupuy 1.000^f pour le même objet.

†. Il y avait à l'extrémité du champ de foire actuel une chapelle dédiée à S^t Roch avec un cimetière. Là se faisait la bénédiction des bestiaux le 16 août. Cette chapelle, dont il ne reste plus de trace figure sur le plan cadastral. sa cloche, qui a disparu, datait de 1753.

Fontaines, ainsi nommé à cause de ses nombreuses sources est un lieu charmant par ses voies de communication, la verdure de ses prairies, l'agrément de ses ombrages, le chants de ses nombreux oiseaux, le murmure de ses eaux et le bruit de ses cascades. C'est comme un vaste jardin qui ferait les délices des habitants de nos cités. Celui acquit par ses couvents une importance qu'on regrette depuis longtemps et qu'on ne reverra plus. Ses revenus

(1). Et une rente de 25^f pour une mission.

territoriaux, presque nuls, ne lui permettant pas d'avoir une existence communale à part, il restera annexé à Champagne...
origines. « Locus de Fontanis » 1130 (Conf. par Innocent II) ; « Fontanias » 1254 (Sesp.) ; « Prioratus de Fontibus » XVIIIe s. (P. Dupuy) ; « le prieuré et couvent de Fontaines » (P. 1620) ; « le vicaire dud. lieu » (Idem) ; « la cure de Fontaines » (P. 1648) ; « le prieuré et couvent de Fontaines » (P. 1711-1713) etc. etc.

Le titulaire de l'église de Fontaines est St Jean Baptiste (Registres paroiss. de 1668 et suiv.)

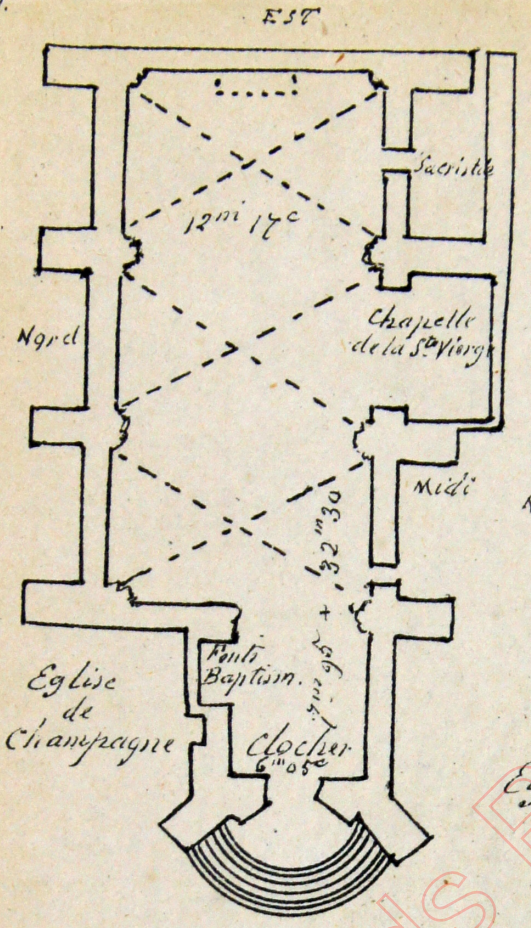
Cette église était primitivement romane ; elle eut beaucoup à souffrir des guerres anglaises et fut en partie reconstruite au XIVe ou XVe s. dans le style gothique. Aujourd'hui une partie de la voûte est démolie et le pavé complètement défoncé. Le sanctuaire est encore en bon état ; on y remarque du côté de l'évangile une crédence ou pièce d'armoire en pierre sculptée et fort bien ornementée pour la garde autrefois du SS. Sacrement. Le mur du nord est orné à sa partie supérieure de corbeaux ou modillons représentant les péchés capitaux 1° tête de mort, 2° jeune homme couché, 3° tête ayant deux doigts dans la bouche, 4° homme tenant une bourse ; 5° Bélier et brebis ; 6° triple tête ou 3 figures ; 7° tête de jeune homme accolée à celle d'une jeune fille ; 8° figure ayant 2 doigts dans la bouche ; 9° une espèce de perroquet ; 11° des serpents entrelacés ; 12, 13, 14, 15 des figures insignifiantes et des feuillages.

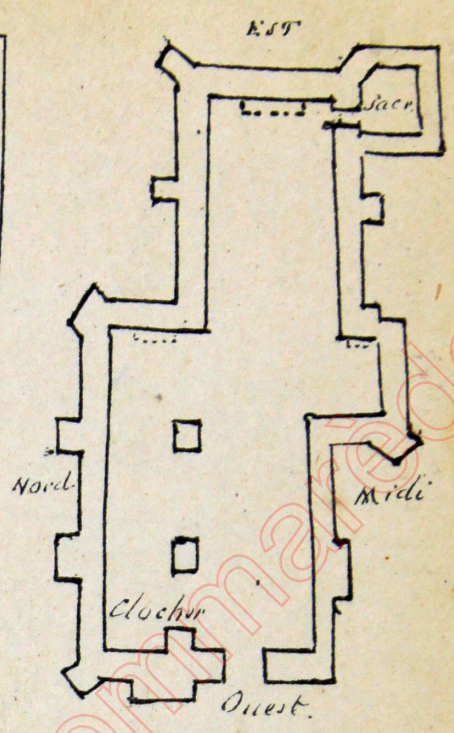
Entre le 7e et le 8e modillon est une inscription, gravée à la pointe, de 3 lignes tracées sur une pierre mesurant environ 20c de hauteur sur 25c de largeur. Les caractères sont des lettres oncialles ou ancienne gothique à peu près indéchiffrable dont, à cause de sa hauteur et des mousses qui la couvrent, il est extrêmement difficile de prendre l'estampage.

La cloche de Fontaines dont le poids est d'environ 800 livres a été fondue par Me E. Vaillier à St Emilion : on y lit ce salutaire avertissement : « Lorsque vous entendez ma voix n'endurcissez pas vos cœurs et pensez à votre salut. »

Les habitants de Gours possèdent une ancienne cloche de Fontaines échangée, dit-on, pendant la Révolution, lorsqu'on la transportait par ordre du Gouvernement pour en fabriquer des canons et des sous. Elle porte cette inscription : « Guy de Fayard abbé de Combes, chevalier seigneur. Curé M. G. Faligeau. de S. Simeux prieur de Legueiat. Fontaines 1679. »

d 45.





Eglise de Fontaines.

(Archiv. de la Dord. Q. 548 N° 12) Vente du 19 août 1791. Un domaine commune de Fontaines propriétaire la cure de Fontaines; adjudicat. Rousseau 10 600 fr.

Curés de Champagne

Vallateau pr. c. 1596. 1622. G. de Lacour 1671. 93. Marquet pr. c. 1625. 47. Paschal Duconstis 94. 1705. J. Delestre 1648. 52. de Lacombe 1705. 26. Mourcin 1653. 58. Lacombe frère 1626. 13. Dufour 1658. 68. Pujon 1743. 81. Grèze 1668. 69... Sd Comne P. 1781. † 86.

Vidal 1787. 92. Déroulède de Ati. 1806. 3[illegible]. Blanc 1831. 35. J. B. Vacher 1836. Ant[e] Fayolle 1836. 72. Sebillot 1873. 74. Aumont Gilbert 1875. 89.

Curés de Fontaines.

Fourestie, C. 1602 — Jovis. 1669. 67 — F. J. Emmanuel Romaigne. 1668. 72. — Verry, pr. c. . . . 1672 — J. François Rebonnac, p. c. 1672. 77 — Antoine Chapelle. 1677. 79 — F. Louis de Micail, sub de Legier. 1680. — Vernon. 1681 — Ch. Aubry, pr. 1685. 93 — Fontenie, pr. 1693. — de la Philippière Pouyard p. c. 1696. 1701. — F. L. d'Arnault pr. 1701. 1705.

Bouret, pr. c. 1705. 1769. — Jean Mayenne, p. c. 1709. 21. — Etienne de Courrault Decourbenx 1722. 29 — Rontard, c. 1729. — des Ruelles, dess. 1730. 1738 — Cotterau p. c. 1738. 53. — Bodeau pr. c. 1753. 62. — F. Robert Bouillerie pr. 1762. 72. — Frédéric Valentin Goireau de la Chevrière p. c. 1772. 85. — Jesus Antoine Gastaut. 1790.

Ont desservi: Jehan Moreau. 1668; F. de Tagins prieur de Gros bois. en 1670; J. Chantereau vicaire.

SHD Fonds Pommarède

M.r Vidal, curé, et son vicaire Déroulède, l'exilèrent en Espagne, ayant refusé le serment constitutionnel. Ils revinrent après la Révolution dans leur chère paroisse l'un comme retraité ou prêtre libre et l'autre comme curé.
S.P. Il y avait avant la Révolution deux monastères à Fontaines : le prieuré de St Pierre d'Embourmet et celui de Ste Marie de Fontaines vulgairement appelé le couvent des Dames tous les deux de l'ordre de Fontevrault fondé au XI.e s. par Bernard du Tyron et Robert d'Arbrissel. - Le prieuré d'Embourmet était assez considérable, finit par une tradition plus ou moins fondée, par devenir de peu d'importance, ses propriétés ayant été, dit-on, dilapidées par ses (derniers) supérieurs bene videndo et bene audendo.
Documents relatifs à ce prieuré : « Prieure de Bournet, canton de Montmoreau (Charente) » (P. 1516. 38) ; « le pr. de Bournet » (P. 1629) ; « la Cure de Bournet » (de la Cne de Bertric ?) (P. 1648) ; « le Prioral de Borneto » (P. Duplay) ; « le prioré de Bournet » (P. 1711-1713) etc.
Ce prieuré fut fondé en même temps que celui des Dames et fut ravagé pendant les guerres Anglaises (voir plus loin). Il fut vendu nationalement à la Révolution (Archiv. de la Dord. Q. 548, N.o 12) vente 27 may 1791 Maison, jardin, église, terre. Propriétaire, le prieuré d'Embourne adjudicataire François Lafeix : 3.100 fr. »
Le couvent et l'église furent en partie démolis le 25 nivose an 2, comme portant des marques de feodalité (voy. mon autogr.)
Il y avait plusieurs monastères nommés de Bournet, la charte de Louis XI rapportée plus loin signale celui de Ste Marie et celui de St Pierre qui est celui de Fontaines (l'autre est à prendre dans la commune de Bertric.)
(Archiv. de la Dord. B. 343) 1703. 1724. Sentence condamnant dom Jean Valeteau prêtre religieux de St Cybar d'Angoulême et prieur du prieuré de St Pierre du Petit-Bournet près Fontaine, à faire le délaissement à messire Jean Lacombe, curé de la paroisse de Champagne en ladite qualité, des dîmes des fruits décimales naissant et croissant dans les villages de Villars, Troncède, du Mayne et de tous les fonds en dépendant.
(Archiv. ibid. B. 1094) 1706. 1709. Comparutions au greffe royal de Périgueux de Frère Jean Boivet, religieux de Fontevrault, prêtre, vicaire perpétuel de Fontaines, venu de sept lieues pour son procès contre François Lyon, marchand.

(Archiv. de la Dord. B. 1060) 1707-1709. Présentation des défendeurs au Sénéchal et au Présidial. Dom Antoine Lambert bachelier en théologie et prieur de Saint-Pierre du Petit-Bournet, contre Pierre Nauge, tailleur d'habits. - (Archiv. ibid. B. 1034) 1719-1733. Procès jugé pour Jean Valleteau, prêtre, religieux de l'abbaye de Saint-Cibard et prieur du Petit-Bournet, contre Pierre Houlier, notaire royal, intimé.

P. Le monastère de Ste Marie de Fontaines fut fondé avant l'an 1120 par le pieux Robert d'Arbrissel avec les biens que lui donnèrent pour cette fondation un grand nombre de seigneurs des environs, mais ce couvent eut beaucoup à souffrir plus tard de nos luttes avec les Anglais. Ses titres ayant été livrés aux flammes, un grand nombre de personnes, surtout parmi les nobles, en profitèrent pour s'emparer de ses biens. Une partie fut restituée aux religieuses après les lettres menaçantes de Louis XI, mais citons les documents: (Fonds Lespine t. XI, p. 309) « Monasterium B. Mariæ de Fontanes monialium Fontis Ebraldi situm est in valle dicta le Pas de Fontaines milliaribus tribus ab oppido Valetæ, 4 vel 5 a Brantosmâ... ad ripam veró Lisonæ fluvioli. Quo anno initium sumpserit haud satis scitur, sic autem quod ante annum MCXX quippe jam Robertus Arbrasellensis obiit. Ejus semiverbius dum in Petragoricâ Evangelium prædicaret, urget mos codex Fontanensis accepit quædam prædia et istud de palude Fontanis. Eo in loco priorissam nosuit et moniales servare, dña Petronilla abbatissa Fontis Ebraldi.....»

«Il est hors de doute que les premiers donateurs de ces biens furent les seigneurs de La Valette, de la Rochebeaucourt, les autorités de Fontaines, quelques familles de Villebois, les seigneurs de Mareuil et de Bourdeilles dont plusieurs voulurent avoir leur sépulture dans l'église du monastère. Le couvent de Ste Marie de Fontaines était en association de prières et de bonnes œuvres avec les couvents de St Pierre et de St Sicaire de Brantôme, avec ceux de Chancelade, de Sigueux, de Tourtoirac et plusieurs autres » (Ibidem).

(Fonds Lespine t. X, p. 95.) Testament dans lequel Jean Vigier lègue aux religieuses de Fontaines du pain, du vin et dix sous

a Johannes Vigerius ... item lego conventibus monialium de Fontanis diocesis petragoricensis et de Bobonio et de Tuscorio cuilibet dicto conventuum unam salmatam vini et paremunius tutarii frumenti ad mensuram de Marthonio et amplius decem solidos solvendos ... item conventibus fratrum et sororum Sti Pardulfi de Ripia cuilibet duodecim denar. semel solvend.....
Apud Engolismam die mercurii post festum Stæ Trinitatis an. 1324. »
(Fonds Lespine t. XII, p. 372) 1476. Lettres du Roi Louis XI par lesquelles il est ordonné au sénéchal de Périgord de faire une enquête sur l'usurpation des biens et l'incendie des titres du prieuré de Fontaines et extraits de cette enquête.
... La cause de ces pertes avait été la guerre des Anglais ... Commandés par les comtes de Dorset et d'Autentor, les Anglais avaient passé successivement dans Fontaines, avaient pris l'église, pillé un calice et fait brûler tous les titres ... un de ceux qui prirent la Rochebeaucourt étant venu entr'eux dans l'église de Fontaines, prit les lettres et documents appartenant audit prieuré et à d'autres particuliers. Après les avoir pris les anglais avoient sommé ceux à qui ils appartenaient s'ils voulaient les racheter ou non et, sur leur refus, ils les avoient fait tous brûler plus les ils les avoient Anglais qui venoient de la Rochebeaucourt avoient fait plus de maux qu'aucuns des autres, ils prirent l'église de Gouts et y firent beaucoup de ravages. » Un des témoins dit qu'il y a environ trente ans il y avoit audit lieu de Fontaines 94 religieuses et qu'enfin ces Anglais avoient brûlé tous les cloîtres et consommé ce que les autres avoient déjà avancé. Ainsi la perte de ces titres qui était manifeste, fit naître sans doute aux possesseurs voisins des domaines du prieuré de Fontaines le désir d'en profiter ; leur ambition fut tentée. Flattés de l'espérance que les Dames religieuses ne pourraient soutenir leur droit par leurs titres déjà brûlés par les ennemis de l'État, ils envahirent ce qui était à leur bienséance. Parmi ceux qui sont accusés d'avoir voulu profiter du malheur arrivé au couvent de Fontaines on en trouve plusieurs de redoutables par leur puissance et dangereux par leur crédit ... tels sont : noble et puissant Guy, baron de Mareuil sgr de Villebois, de Grézignac, St Marsaut de Viveyrols,

François baron de Bourdeille, Bourzac Salour Blanche, Raimond et Jean de Saligmac frères Chevaliers seigneurs de Chapdeuil Verteillac, Louis de Saligmac protonotaire du S. Siège abbé de S. Astier, Jean de La roche Sgr de la Rochebeaucourt, Marie de Montardit dlle de St Marsaud père, François Geoffroi, Sgr de Jussac, habitans dud. St Marsaud, fille de lad. Marie, Sgr de Chaumond Sgr dud. lieu, les religieux et couvent de Notre Dame du Bournet, le prieur du Petit-Bournet, les religieux et couvent du Peyrat, le Commandeur du Soulet etc. etc. Sagar clerc et notaire. »

Le couvent des Dames de Fontaines avait une très grande importance. Elles possédaient outre le monastère et sa vaste enceinte fermée ou close de murs des prairies immenses et d'un seul tenant; trois magnifiques moulins à la suite les uns des autres, la propriété du Vivier, une autre de Pompeigne, une grande forêt dite Forêt des Dames près de laquelle se trouvait le bois appelé Combe du prieur. Elles étaient en dernier lieu trente religieuses parfaitement installées; chacune avait un appartement séparé et somptueux. Elles avaient de nombreuses pensionnaires laïques appartenant pour la plupart à des familles riches et puissantes à l'éducation et à l'instruction desquelles elles consacraient leur temps. Pour l'approvisionnement de ce couvent et de celui des religieux, il avait été établi à Fontaines des foires très suivies et des marchés tous les lundis. Les marchés, comme nous l'avons dit, furent cédés par les Dames religieuses à Champagne moyennant la cession du champ de foire actuel sis à Fontaines, mais appartenant à Champagne. Elles se réservaient de plus le droit d'approvisionnement sur les marchés cédés à Champagne avant toutes autres personnes. Tel était la situation des religieuses et des religieux de Fontaines lorsqu'en 1790 la Révolution vint tout chasser et disperser.

(Archiv. de la Dord. Q. 548. N° 13) Vente 26 8bre 1793. Communauté de Fontaines, propriétaires religieuses de Fontaines, adjudic. Forestat 16.900ᵗ (Ibid.) un même Forestat vente de l'église de la communauté de Fontaines, 1.050ᵗ (même date). Gros cahier intéressant qui est l'inventaire de la communauté des religieuses de Fontaines. (Archiv. de la Dord. Q. 450 N° 30 etc.)

Extrait du procès-verbal relatif à l'estimation du mobilier de la communauté de Fontaines 1792. (Archiv. de la Dord. Q 450 N° 30)

9 novembre 1792 «... Avons été conduit dans l'église des sidevent dames religieuses du couvent dudit Fontaines. Là étant il nous on fait conduire dans le cœur de ladite église ... et ensuite ils nous ont ouvert le vestiere ou son les ornemens de ladite eglise... ils nous on presenté 12 chasuple de differentes couleur dont trois son en galon fin et les autre en galon faux et voyant leure de midy passée, avons levée la seance ... et on signé J. Boulanger mere Lafon Jean Antoine Nicolas de Combe Alber Laborie François Avril P. Seguire Roussaud sidevent mere Badaillac sy devant procureur ... — Et advenant sur les deux heure apres midy... nous sommes transporté dans ladite eglise des sidevent dame religieuse de Fontaines... nous a representé premierement 10 aubes et 8 surplis 25 purificatoires, 25 lavabos, 24 amy plus un calice an argen ouvrée a la pognée de coupe et au pié marqué d'une petite H et une patène marquée 14 s pezan le tout une livre une once plus une custode ouvrée au dessous cete inscription achetée par Marguerite Auril de Labrouce dame prieure de Fontaines pezen 10 once plus un rayon pezen avec les deux vitre et le croissan dix once ouvrée a la pognée et au pied plus une pere de burete un basaint an argens, pezen dix-sept once ledite burete ouvrée aux pies et le basin tout autour ladite argenterie formant en total la poix de trois livres six once. Ayant fini de verbaliger largenterie. »

Quelques noms de prieures etc., sœurs religieuses.
Sœur Renée du Prat. Marie Du Faur d'Allemans 1713. — Jeanne de Saunier. 1739. — Sœur de Ségur. 1739 — Sr Poirson Gregnon de Lagarde. — Marguerite Avril de Labrousse prieure — Antoinette Lagarde de Chorval prieure.
Sr Renée Du Prat. 1641 (Bulletin de la Société Archéol. N. 41.) « M. le Président donne communication d'un intéressant mémoire écrit en 1641 par la sœur Renée du Prat prieure du couvent de Fontaines, de l'ordre de Fontevrault, pour indiquer à Mlle du Tranchar les sommes et objets mobiliers qu'elle avait à fournir en entrant au couvent. Ces objets consistent surtout en vaisselle, literie, habits, linge de toilette, de table et de corps, représentant une valeur considérable, et M. le Président fait remarquer, en passant, que ce mémoire prouverait dans une certaine mesure que les cadets et cadettes de famille n'étaient pas, comme on l'entend dire souvent, frustrés de leur part d'héritage lorsqu'ils entraient en religion. A côté des habits, les livres de piété ne sont pas oubliés : avec son trousseau, la novice de Fontaines doit apporter deux bréviaires, un diurnal, les heures de Notre-Dame, un processional, le tout du concile de Trante, de belle et grosse lettre, de l'impression d'Anvers ou de la récente de Paris à l'usage des églises cathédrales, non de Saint-François à cause du chant qui n'est semblable. »

(M. Moreau, notaire à Champagne possède un des bréviaires des religieuses de Fontaines; il porte la signature manuscrite de M. Sr de Ségur Rre B. 4 » Il se compose de 4 forts volumes grand-in-8e. On lit : « Le Bréviaire

romain et latin et en français divisé en quatre parties à Paris chez Denis Thierry rue St Jacques ... à l'enseigne de la ville de Paris, avec approbation et privilège, 1688, » Magnifique gravure au commencement de chaque tome.)
— (Archiv. de la Dord. B. 1064) 1713-1717. Présentations des demandeurs au Sénéchal et au Présidial... Révérende dame Marie du Saux, dame d'Allemans, prieure du prieuré de Fontaines, contre Pierre et Jean Brenier frères et autres.
Voir à St Pardoux de Mareuil pour Ste Antoinette Sagerard prieure immolée pendant la Révolution.
Relique de la vraie croix. On possède, appartenant à l'église de Fontaines, un objet très précieux; c'est une relique considérable de la vraie croix dont malheureusement le premier authentique a été perdu. Depuis peu est-il dit en 1876 par les soins de Mr l'Abbé René, vicaire-général, il a été dressé un autre authentique accordé par Mgr Dabert.

» Identité et authenticité de la Relique appelée Vraie Croix que possède l'église St Jean-Baptiste de Fontaines, qu'elle tient elle-même du couvent ou prieuré de Fontaines suffragant de l'ordre royal de Fontevrault fondé au XIe siècle par Bernard de Tiron et Robert d'Arbrisselles.

Fontaines possède une précieuse relique appelée Vraie Croix dont les titres attestant son authenticité ont été égarés ou anéantis lors de la Révolution de 89-93.

Les habitants de Fontaines jaloux de conserver à cet objet précieux toutes sortes de garanties contre les doutes de son identité et de son authenticité ont pris les informations ci-dessous pour suppléer autant que possible aux titres détruits ou égarés, qui peut être pourraient se découvrir un jour.

1° Les époux Gabriel Avril, âgé de 72 ans et Catherine Bouviers, âgée de 79 ans, natifs de Fontaines, se rappellent avoir vu dans le couvent une relique dite Vraie Croix.

2° François Avril, frère du précédent, âgé de 75 ans, déclare avoir fréquemment entendu dire à Anne Billard, son épouse, ancienne servante audit couvent que le prieuré possédait cette vraie croix.

3° Les époux Bouziers, âgés de 82 et 85 ans, se rappellent, ainsi que les précédents et grand nombre d'autres personnes plus ou moins âgées et dignes de foi avoir vu les religieuses se réunir dans leur église où l'on exposait la Vraie Croix les jours de grandes fêtes et pendant les grands orages.

Lors de l'abolition des couvents en 1793, les religieuses ayant été expulsées de leur asile firent don à l'église de St Jean-Baptiste de Fontaines de beaucoup d'ornements et autres objets pour les cérémonies du culte parmi lesquels se trouvait au premier rang la Vraie Croix qui fut l'objet d'une recommandation toute spéciale de la part des Dames religieuses aux habitants de Fontaines.

Depuis on a vu à peu près tous les ans les curés du voisinage et notamment ceux de Champagne exposer la Vraie Croix les jours de St Jean-Baptiste patron de l'église de Fontaines et en donner la bénédiction.

SHAP Forum Patrimoine

4° Nous avons eu de Mr Merienne, curé de Fontevrault, les renseignements ci-dessous consignés dans la lettre qu'il a bien voulu nous écrire et que nous avons annexée au présent procès-verbal et dont voici la copie :

" Fontevrault le 24 février 1848.

Je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Voici les renseignements qui m'ont été donnés par une dame de St Hubert qui a été élevée dans la communauté de Fontevrault et y a été religieuse jusqu'à l'époque de la Révolution. Il y avait en effet dans cette communauté un morceau considérable de la vraie croix qu'on aurait pu facilement en donner des parcelles à toutes les églises de France. Madame de St Hubert a souvent vénéré ces reliques. Un vieillard de ma paroisse qui a été enfant de chœur dans cette communauté, m'a donné le même témoignage, et il se rappelle avoir entendu dire à ses frères, visiteurs qu'ils allaient porter des parcelles de la vraie croix à d'autres communautés qui dépendaient de celle de Fontevrault. J'ignore ce qu'est devenue la vraie Croix de Fontevrault qui était dans un riche reliquaire. Il y a eu dans cette communauté un véritable pillage."

D'après ces renseignements il est évident que le couvent de Fontaines dut être pourvu d'un fragment de la vraie croix, d'autant plus que le nombre des communautés suffragantes de Fontevrault était assez restreint.

Nous avons aussi de Madame Veuve Lavrière née David les renseignements suivants que Mr O'Halleran, curé de Thiviers, nous a fait parvenir et desquels nous annexons aussi les lettres au procès-verbal :

" Je soussignée déclare avoir resté longtemps dans le couvent de Fontaines de l'ordre de Fontevrault et avoir assisté aux processions que l'on faisait le jeudi-saint avec la relique de la vraie croix qui appartenait audit couvent. En 1815, je fus chez mon frère qui habitait Fontaines, il me dit que la relique de la vraie croix était dans l'église paroissiale de Fontaines dédiée à St Jean-Baptiste.

Thiviers 24 février 1848. "

" Madame Marie Giboire déclare avoir habité le couvent de Fontaines avec une sainte religieuse dudit couvent, avoir vu, adoré et baisé même cette relique pendant les expositions qui en étaient faites (Elle est âgée de 86 ans). Elle déclare de plus que sa tante lui avait raconté qu'une religieuse de Fontevrault ayant voulu donner un morceau de vraie croix à son frère qui partait pour un long voyage allait couper une parcelle dudit morceau qui était dans la Communauté, lorsqu'elle fut frappée d'évanouissement, et fut trouvée dans cet état par ses compagnes. Elle leur raconta alors ce qui lui était arrivé au moment qu'elle allait porter une main sacrilège sur le bois sacré.

En foi de quoi Nous Antoine Fayolle curé desservant la paroisse de Champagnac, assisté de Jean Assil fils, Bernard Chevrier, Pierre Labarie et Philippe Savaud

SHAP Fonds Pommarède

fils aîné avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé (Suivent les signatures). Fontaines 24 juin 1848.

Nota. Sur un autre procès-verbal identique le dernier alinéa est ainsi conçu:

« Je soussigné Antoine Fayolle, curé de Champagne, après avoir recueilli en présence de Jean Avril, Bernard Chevrier, Gabriel Avril Philippe Savaud les témoignages que rendent que c'est la même religion (voir croix) qui existe aujourd'hui telle qu'elle existait autrefois avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé.
Fontaines le 16 août 1848. »

Les couvents de Fontaines, avons nous dit, furent vendus comme bien nationaux et ces acquisitions, d'après le bruit public, ont porté malheur aux acquéreurs.

Il ne reste que quelques vestiges de l'église du Couvent des Dames. L'église du prieuré d'Embournet presqu'entièrement démolie sert de grange et d'étable et le campanille sert de pigeonnier.

Destruction de la Communauté de Fontaines (Archiv. de la Dord. S 801, p. 299, 300 (autogr.).
- Démolition de la maison de la Ligerie (Archiv. de la Dord. S. 801. p. 299 (autogr.)

Familles anciennes. La juridiction seigneuriale de cette commune était Bourzac, mais la justice de paix était à Champagne.

Familles nobles.

de Lacourt. 1600. — Reynaud ecuyer Sr de Belet. 1669
de St Aulaire, sgr de Chaumont. 68 de Freyssinas. 1701
de la Garde, 1667. — de Foucher sgr de Versac. 1724
Regnault sgr de la Richardie. 70 de la Place de Versac. 1725.
de Mansalard Sr de la Feuraudie 56. de Rochat. 1727 — 1738.
Foucher ecuyer Sr de Lacourt. 70. F. J. de la Croptè sgr de Bourzac
Versac de Clausuroie. 1672. Jean Rousseau Sr du Chéron. 1750.
de Gallard. 1678 — Nicolas de Faucher de la Ligerie. 1752.
de Lafon. 1683. — Barthélemy Bays Sr du Repaire. 54.
Nouel de Mangrand. 1681. Jean de la Croix, esc. sgr du Repaire. 53.
de Creyssac. 1691. — de Beauvais Sr de Sage. 1757.
Granger du Repaire de Sage. 69. de Badillac. 1700
de la Cour (au Pas de Font.) 1669 de Corlieu du Greuil. 1724
de Chabasse (à Mazac) 1669 de Savaud de Sagelie. 1727
de Montil de Jaufremie. 69. Nic. de la Faye sgr du Repaire
de Savaure, du Mazac. 1669 — 1770

— Notes. 1668. M. de St Aulaire seigneur de Pouville, Chaumont, Sage et autres places.
1669. Raymond ecuyer Sr de Beler et de la Richardie.
1738. François Isac de la Croptè ecuyer, seigneur et Cte de Bourzac mourut à Vendoire et fut enterré à Champagne.
1753. Bapt. de Julie Faucher fille lég. de Nicolas Faucher ecuyer, sgr de la Ligerie, capitaine au régiment de Champagne et de Dame Julie Gabrielle Guinot, parrain messire Charles Elie Guinot ecuyer, chevalier, Sr de Lyon grand-père de l'enfant et marreine Dame Julie d'Haufefaix épouse de messire Jean Faucher ecuyer Sr de Lacour grand'mère de l'enfant. Bodeau prieur-curé de Fontaines (13 novembre).
1770. Alexandre de la Faye sgr du Repaire fils l. de feu Jean de la Faye sgr de la Rigeardie et de Madeleine de la Croix du Repaire.
1776, 16 juin. Mariage de messire Alexandre de la Faye sgr du Repaire fils de defunt messire Jean de la Faye sgr de la Rigeardie et de defunte Marie Riguet, et demoiselle Magdeleine de la Croix fille lég. de defunt messire Pierre de la

croix, écuyer seigneur du repaire de Deneux, paroisse de Gout.

Extrait d'un rôle ou répartition d'un impôt pour une réparation à faire à l'église de Champagne en 1775

A classe des Nobles privilégiés exants

Nomexents tant de la présente paroisse que forains ainsi que des forains nomprivilégiés et nom compris au rolle de la taille de la présente paroisse lesquels sont cotizés relativement aux cottes de taille de leurs métaiers bordiers compris leurs propriettés reserves et revenus qu'ils ont dans la présente paroisse

1. Ses Seigneurs de Bourzac ayant la haute justice pour tous et trantes qu'ils ont dans la présante paroisse compris leur propriette . . . . . 116liv 13 s.
2. Le seigneur de Versac . . . . . 201 l — 6 s.
3. Se seigneur de La Sigerie . . . . . 68 l — 13 s
4. Monsieur Dulug . . . . . 13 l — 6 s
5. Monsieur l'abbé et religieux de la Couronne . . . . 3 l — 14 s
6. Messieurs les chanoines de la Rochebeaucourt . . 4 l — 8 s
7. Monsieur le prieur d'Embournet . . . . . 10 l — 8 s
8. Monsieur le commandeur de Soulet . . . . 3 l — 11 s
9. Les Dames Religieuses de Fontaines . . . . 37 l — 19 s
10. M. Beauvais de Sage Cons.er en l'élect. de Perigueux 11 l — »
11. Monsieur Bargieron du Chazeau demeurant à Grezignac. 33 l — 6 s
12. Monsieur Bellabre Duduzeau demeurant susdit de Gout. 17 l — 5 s
M. le curé et les habitants d'Angoumois (Sanfreme) 266 l 13 s — 5 d. »

S'ensuivent ensuite les taillables.

— Familles notables de la paroisse en 1876.

1. Dereix. M. Dereix, beau-père de M. de Fourtou ex-ministre, habite la commune de Gout, mais il est propriétaire de Chamneron et paye dans la comhune de Champagne 1255 f d'impots.
2. de Bouilhac, à la Richardie
3. Gibain, à Cormerle
4. Moreau, notaire
5. Famille de M. le Colonel St Maze, à Chaumont
6. M. G. Cresty du Chau de Chaumont de Champagne
7. Comtesse Marguerite née de Villedeuil, au Repaire
8. Famille Petit à la Foucaudie
9. Famille Lacour Dumazac, au Mazac
10. Famille Durand, au bourg de Champagne.
11. Famille Garraud, à Javelle.
12. Famille Chaumet, à Rochat. Etc. Etc.

- Lettres de grâce accordées par Louis XV en faveur de plusieurs habitants du bourg de Fontaines qui ont tué par nécessité le nommé Jean Néron, auteur de plusieurs meurtres. 1743.

« Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présents et à venir salut. Nous avons reçu l'humble supplication de René Anthony, Jean Coutinier, Bernard et François Avril frères, Pierre Faye, Gillet, Jacques Boulanger, Barthelemy Buchillon, Guillaume Giraud, Antoine Dubain,

Jean Rozet, Alexandre Barthoumieux, Sicaire Goreau, François Charet, Perruque, Pierre Sudret et Jean Nebout tainé, habitans du bourg de Fontaines en Périgord faisans profession de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant que le nommé Jean Néron, dit la Pensée, qui depuis environ 12 ans qu'il demeurait dans le même lieu estait accusé de différents vols, et comme pour un homme violent et extrêmement dangereux, ayant esté décrété de prise de corps le 6 octobre 1741 pour avoir tué de fraiment au nommé Thomas Rousseau, et pour l'avoir ensuite blessé dangereusement d'un coup de fusil, ainsi que la nommée Jeanne Blay qu'il prenait pour la femme du même Rousseau, l'Archer qui

l'estait chargé d'exécuter le décret contraignit plusieurs des suppliants à luy prester main forte contre Néron qui s'estait retranché dans sa maison avec des armes; et que Néron ayant mis le feu à la maison de Rousseau, et à la sienne qui y est contigüe, et ayant ensuite tiré à coups de fusil l'archer qui faisait faire une ouverture au mur mitoyen, et un autre homme qui estait sur le toit de la maison de Rousseau, pour éteindre l'incendie, on fit sonner le tocsin dans les deux églises du lieu, ce qui obligea presque tous les habitans à prendre les armes, et Néron qui parut alors sur sa galerie avec un fusil à son costé et qui reçeut quelques grains de plomb d'un coup qu'Antony l'un des suppliants tira pour le faire rentrer, desespérant enfin de pouvoir s'échaper sortit de sa maison comme un furieux et vint fondre sur la multitude en continuant de faire feu, en sorte que ceux qui se trouvaient sur son passage se croyant exposés à une mort certaine tirerent en même temps sur cet ennemi public qui tomba mort des coups dont il fut atteint, Et comme les suppliants ont eu le malheur d'estre plus particulièrement impliqués dans cet événement et qu'ils ont même estés désignés nommément dans les procédures criminelles qui ont esté faites à cette occasion quoiqu'ils ne se fussent armés que parce qu'ils y ont esté contraints par l'archer chargé du décret, ou par le son du tocsin, et l'alarme publique, ils ont cru devoir recourir à nos lettres de Grâce, Rémission et pardon qu'ils Nous ont très humblement fait supplier de leur accorder; à ces causes voulant préférer miséricorde à la rigueur des loix, Nous avons aux suppliants quitté, remis et pardonné et de plus grâce spéciale pleine puissance et autorité royale, Quittons, Remettons et pardonnons par ces présentes, signées de notre main le fait et cas susdit, tel et ainsi qu'il

» est cy dessus exposé avec toutes peines, amendes et offenses corporelles civiles et criminelles qu'ils peuvent avoir pour raison de ce encourues envers Nous et justice. Mettons au néant tous décrets défaut sentences contumaces jugements et arrests qui peuvent s'en estre ensuivis, Mettons et Restituons les suppliants en leur bonne renommée, et en leurs biens non d'ailleurs confisqués, satisfaction préalablement faite à partie civile, si faite n'a esté et s'il y échoit, Imposons sur ce silence perpétuel à notre Procureur Général, ses substituts présens et à venir, et à tous autres: Si donnons en Mandement au sénéchal de Périgueux ou son lieutenant criminel et Gens tenant le siège au lieu dans le ressort duquel le fait est arrivé, que ces présentes nos lettres de Grâce Rémission et Pardon ils ayent à entériner et de leur contenu faire jouir et user les suppliants pleinement paisiblement et perpétuellement cessans et faisant cesser tous troubles et empeschements, à la charge de se mettre en estat et vous présenter ces présentes dans trois mois pour l'Enterinement d'icelles à peine de nullité, car tel est Notre Plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, - Donné à Versailles au mois de may l'an de grâce 1743 et de notre règne le vingt-huitième. Louis. »

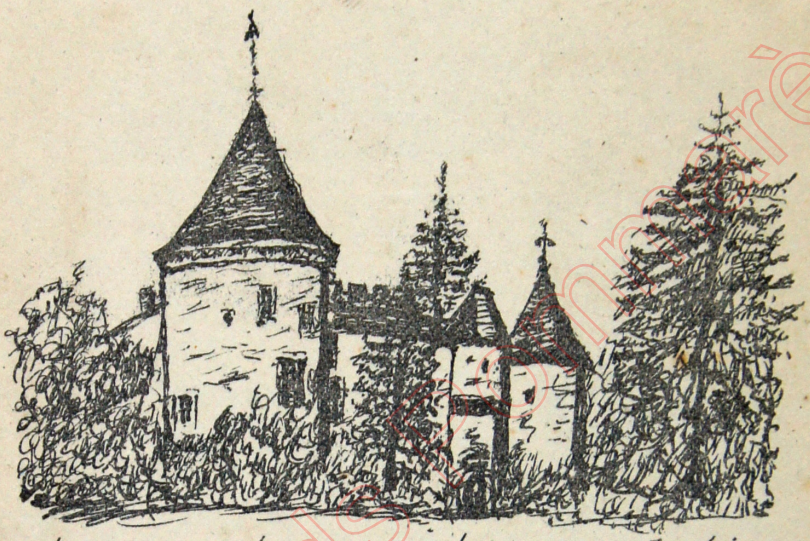
SHAP Fonds Rousseau

A signaler. - Un arbre de Sully, à Fontaines.
- Un rocher, dit Peyrelevade, au Roc ou Rochat.
- Voie romaine, déjà signalée, au Pas-de-Fontaines
- Un abîme aux Gravelles. C'est sans doute celui ainsi désigné dans un document de l'époque révolutionnaire, relatif au couvent des religieuses de Fontaines (Q 367 N° 6, Arch. de la Dord.) « Trou ou abîme appelé le Gour de las Corsas, près de la rivière de Nizonne. »
Le même document cite « au Guet de Pompeigne le lieu appelé le Château rompu. »
- Plusieurs grottes dans la commune.
Terrain de 765 ares donné par un prieur aux habitants du village de Villars-Tronçèle.
- Coutume. Chaque année (le lundi de la Pentecôte ?) les 3 curés de Champagne, de Gurat et de La Valette se rendent processionnellement à une croix située dans un bois à la limite des trois paroisses. Chacun fait ses efforts pour arriver le premier, de grand matin, avec une belle procession. Les fidèles secondent cette pieuse et louable émulation.
- Il y a 6 ponts dans la commune, aucun bien remarquable.
Les domestiques se louent à la St Michel.
- Lieu-dit St Morezi (St Maurice) ; St Roby (Stat. Pork) all. chez Robin ; Claud St Jean ; La Clautre.

Champagne de Bourzac (Doléances : 1789).
« ... Un autre objet de considération que le Tiers-Etat de cette paroisse a à présenter relativement à l'affranchissement abusif de l'impôt, c'est une chapellenie ou prieuré située dans cette dite paroisse appelée Saint-Pierre du Petit-Bournet dont le revenu va à six ou à sept cents livres à la charge d'une seule messe par an que l'on fait dire moyennant dix sols et dont les titulaires possédants d'autres bénéfices habitent plus la maison du prieuré et ne payent cependant d'autres impôts que le peu de dîmes que leur impose la chambre ecclésiastique de Périgueux. Stérilité en partie de son sol et notamment celuy qui se trouve possédé par les non privilégiés du Tiers-Etat dont presque toutes les possessions de ce dernier sont très ingrates pour la production n'étant en partie que champs froids, bruyères, mauvaises broussailles et coteaux qui jettent des rivières dans les vallons ; les rivières de Nizonne et de Puyte qui fournissent tous les pâturages de cette paroisse forment des espèces de marais par les débordements qui arrivent très souvent dans l'année de façon qu'elles ne produisent que des roseaux, de la joncaille et autres mauvaises herbes qui fait dépérir le bétail qui s'en nourrit. Anéantissement de son commerce ; son bourg qui a foires et marchés, et qui jadis furent fameuses par les habitants de l'Angoumois

se trouve à la fin

Champagne-Fontaines. Doléances. Fontaines « Le terrain de la paroisse n'est qu'un sol fort aride et pierreux dont le produit n'est au plus que de trois pour un de semence, sans bois ni prés que très peu, et de la plus mauvaise qualité et d'un peu de vignes d'un bien petit produit par l'ingratitude déjà alléguée du terrain qui les contient et qui par là durent très peu ce qui met les propriétaires dans la privation de toutes espèces de revenus au moins pendant quinze ans et dans le cas d'abandonner ledit terrain et même la paroisse sans le secours qu'ils tirent des dames religieuses dudit lieu.



Château de Chaumont (Champagne-Fontaines), d'après une photographie par M. Saint-Marc. Ce château appartient à Mr l'Abbé Aumont-Gilbert curé de Champagne (H.B.).



Heurtoir du presbytère. (Champagne-Dordogne).

SHAP - Fonds Commerède



Champagne-Fontaines.
Façade de l'Église.

SHAP - Fonds Pommarède